Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 01/03/2022
ID : 013-211300462-20220222-DELIB1522022022-DE

VILLE DE Gréasque

# Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

## Séance du 22 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de FEVRIER sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**

*Date de convocation : 16 février 2022*

*Nombre d'Elus : 27*
*En exercice : 27*
*Présents : 19*
*Votants : 27*
*Procurations : 8*

**N°15 Objet : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

**Présents :** Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Marc LAURENT, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Jean-Marc RAGOT, Audrey GIROULET, Patrick EME, Juan REVERTE, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN----------/
**Absents-Excusés** : Didier BREART pouvoir à Georges AMBROSIANO, Denis CENTARO pouvoir à René CECCHINEL, Françoise SCHMERBER pouvoir à René CECCHINEL, Magali MONIER pouvoir à Jean-Luc TURZO, Anne TOUZE pouvoir à Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE pouvoir à Claude MERINDOL, Nathalie MAUREL pouvoir à Juan REVERTE, Hélène GAILLARD pouvoir à Sandrine LEPRESLE, ----------/

**Secrétaire de séance : Patrick EME**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la commune de Gréasque a été destinataire du rapport annuel 2020 portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, établi par la Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, régie métropolitaine ;

**Considérant** que la commune a également été destinataire des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et de la Métropole ainsi que celui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui rend compte sur la fiscalité de l'eau ;

**Considérant** la synthèse des rapports, transmise aux conseillers municipaux et présentée en séance par le rapporteur ;

**Le conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de ces informations et précise que ce dossier sera mis à disposition du public à la mairie annexe.**

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**
**Pour Extrait Conforme**

**Le Maire,**

**Michel RUIZ**

MAIRIE DE GREASQUE (Bouches du Rhône)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)